



Aller dans une future maison sans l'agent immobilier

Par Elo1518

Bonjour,
Nous sommes en train d'acheter une maison (compromis signé). Nous faisons la vente via un agent immobilier en mandat exclusif, tout est passé par lui (offre, négociation, compromis etc...). Nous entendant bien avec les vendeurs, nous y sommes allés une fois sans prévenir l'agent immobilier, mais en présence des vendeurs, pour faire venir un artisan en vue de futurs travaux. Pas pour lui dissimuler quoique ce soit, mais parce que nous ne jugions pas utile de le déranger pour ça. Il nous le reproche et nous dit qu'il nous est strictement interdit d'aller dans la maison sans lui, pour des questions d'assurance. Il nous interdit même d'être en contact avec les vendeurs sans passer par lui.
A t-il légalement raison ou outrepassé-t-il son rôle ?
Je vous remercie

Par Isadore

Bonjour,

Il nous le reproche et nous dit qu'il nous est strictement interdit d'aller dans la maison sans lui
Il n'a pas à vous interdire quoi que ce soit.

pour des questions d'assurance
Il a un contrat avec les vendeurs, ses clients. S'il a des craintes qu'il se débrouille avec eux.

Il nous interdit même d'être en contact avec les vendeurs sans passer par lui.
Sinon quoi ?

Légalement, vous ne devez rien à ce monsieur, les vendeurs sont libres de laisser l'accès à leur bien à qui bon leur semble. L'agent n'est que le mandataire des vendeurs, il n'a pas de pouvoir décisionnel. Vous pouvez sans mauvaise conscience continuer à vous entendre avec les vendeurs. Si le mandat n'est pas respecté, ce ne sont pas vos oignons. Le mandat est un contrat qui unit uniquement les vendeurs et l'agent.

Vos obligations à vous sont celles fixées par le compromis de vente.

Par Elo1518

Merci de votre réponse. Cela s'applique aussi si on fait venir un artisan (un couvreur dans notre cas) ?
Il ne nous fait pas peur, je veux pouvoir l'envoyer balader en étant sûre d'être dans mon bon droit.
Merci beaucoup

Par yapasdequoi

Bonjour,
L'agent immobilier ne peut pas vous imposer quoi que ce soit.
Vous pouvez l'informer uniquement par politesse.
C'est éventuellement le vendeur qui va vous imposer des restrictions si vous abusiez (défilé incessant par exemple)